



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SEANCE DU 7 MARS 2024 A 18H00.

Présents : Mmes LE GOFF, GOTIAUX, MASSELINE, HUET, HUBLIER, GESRET, RIQUOIS, ALLAIRE, PUGEAUD,
Mrs CHAPLAIS, LOUVEL, LANGLAIS, DURAND, LECLERC, LEVEAU.

Absents : Mmes AUGEREAU, FILLOCQUE, ETIENNE

M. GENDRY (pouvoir à M. LOUVEL), DRIF, FLORET, DUPONT et MERGAUX

Membres commission CCAS :

Présents : Mmes LE MAIRE, DUMAS

M. CABY

Absents : Mmes BOURDON, STRAUSS, HUE

M. MARGUERITE

Ordre du jour :

- Election du Président de séance
- Comptes de gestion 2024 des 3 budgets : CCAS, Location et Commune
- Comptes administratifs 2024 des 3 budgets : CCAS, Location et Commune
- Vote des budgets primitifs 2025 : CCAS, Location et Commune
- Vote des subventions
- Tarifs communaux 2025
- Création poste animateur

1) Election du Président de séance

Conformément à l'article L1612-12-6 du code général des collectivités territoriales, lors des séances consacrées à l'examen des comptes administratifs du maire, la présidence du Conseil Municipal doit être confiée à un président désigné par le Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme M. Robert CHAPLAIS, président du Conseil Municipal.

2) Comptes de gestion 2024 des 3 budgets : CCAS, Location et Commune

Présentation du Compte de gestion 2024 C.C.A.S., le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette affectation.

Présentation du compte de gestion 2024 Location Immeuble Service à la personne, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

Présentation du Compte de gestion 2024 commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

3) Comptes administratifs 2024 des 3 budgets : CCAS, Location et Commune

Présentation du Compte administratif 2024 C.C.A.S., le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette affectation.

Présentation du compte administratif 2024 Location Immeuble Service à la personne, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

Présentation du Compte administratif 2024 commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

4) Vote des budgets primitifs 2025 : CCAS, Location service à la personne et Commune

Le conseil municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et en Investissement : 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2025 CCAS.

Présentation du Budget Primitif Location Immeuble Service à la personne 2025, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif « Location Immeuble Service à la personne » 2025.

Le conseil municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5 % et en Investissement : 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget Primitif 2025 Commune.

5) Vote des subventions

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE

BTP-CFA EVREUX : 375 €

CFAIE Chambre Métiers et Artisanat : 225 €

Anciens combattants : 150 €

Comité des fêtes : 1 500€

Foyer Education Populaire : 38 420€

Société de Chasse : 400 €

Conseil local FCPE : 500 €

OCCE Coopérative Psychologue : 340 €

La Prévention Routière : 100 €
SPAÉ : 800 €
Banque alimentaire : 800 €
Secours Populaire : 800 €
Les Restaurants du Cœur : 800 €
Les Paralysés de France : 200 €
Maison Familiale de France : 200 €
Ecole du chat : 800 €
ASS sportive Georges Politzer : 500 €
Divers : 3 090 €

TOTAL : 50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les subventions 2025.
(2 personnes présentes n'ont pas pris part au vote : M. LOUVEL Daniel (dont 1 pouvoir), Mme GOTIAUX Claude).

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le versement des subventions :

6) Tarifs communaux 2025

Chaise : 0.55 € - Table : 3.95 €

Cimetière trentenaire : 153 €

Colombarium : 15 ans : 188 € - 30 ans : 268 €

Caves urnes : 15 ans : 188 € - 30 ans : 268 €

Salle des Associations : 1 salle (G) : 558 €

Stationnement commerçant la journée : 215 €

Camion à la journée utilisant l'électricité au mètre linéaire : 3.31 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote les tarifs communaux pour 2025.